

**EQUIPEMENT
PUBLIC**

Année : 2018

Le projet consiste en la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur. La structure du bâtiment (bâtiment modulaire) et la composition des façades ne pouvant recevoir une isolation fixée mécaniquement au support, la solution choisie porte sur la mise en œuvre d'une structure indépendante composée d'une ossature bois avec isolant en laine de bois, reposant sur une longrine périphérique. Cette ossature a reçu une finition bardage, panneaux type Trespa ou enduit. L'intégralité des menuiseries a été remplacée.



Avant travaux



Maître d'Ouvrage : COMMUNE DE CRUZILLE

Maître d'Œuvre : ARC-PHI Architecture

Mission : Mission de base

Adresse : 71250 CRUZILLE

Montant des Travaux : 80 000 € HT

